

## Obtention d'une carte de séjour

Par nessty, le 13/11/2008 à 02:54

Bonjour,

Je suis français et ma concubine est en situationirrégulière sur le territoire français.

Nous venons d'avoir un bébé.

De plus, j'ai trouvé un travail en Nouvelle-calédonie et nous devons tous partir ensemble au mois de Janvier 2009.

Où peut-être obtenir un titre de séjour provisoir afin d'éffectuer le voyage puis revenir.

Que faire?

Je voudrai savoir si le dossier de ma concubine pourrai être prioritaire.

Merci pour l'attention que vous porterez à ce message.

## URGENT

CONTACT: agbo77@hotmail.fr

## Par avocat droit public, le 14/11/2008 à 17:50

Le seul moyen que je vois c'est de vous marier avec votre concubine, si vous avez déjà au moins 6 mois de vie commune.

Cela lui permettra de solliciter un visa de long séjour auprès de la préfecture puis une carte de séjour vie privée et familiale d'une durée d'un an.

Mais en tout état de cause, cela ne pourra se faire pour janvier 2009.

Eric HALPERN Avocat à la Cour

http://www.cabinet-halpern.com

Par nessty, le 18/11/2008 à 17:33

Bonjour Mr l'Avocat,

Merci de m'avoir répondu pour cette question.

Cordialement Mr GRAN